



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020**

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 17 506 221 038

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

Numéro FIP : 210 07 11 4318467789 4

Référence de l'avis : 20 21 A031139 23

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

21051

MME GROS JEANINE
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

Somme qui vous est remboursée

3 966,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1100 6210 120X XXXX XXX0 136

Identifiant de la banque : AGRIFRPP810

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP BEAUNE
SAID BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 316
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEVILLE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V	W			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50

IMPOT SUR LE REVENU				Total
Détail des revenus	Déclar. 1			
Pensions, retraites, rentes.....	9927			
Abattement spécial de 10%.....	- 993			
Salaires, pensions, rentes nets.....	8934			8934
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				28062
Revenu brut global.....				36996
CSG déductible.....				- 1931
Revenu imposable.....				35065
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	251
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 3097
Réduction d'impôt complémentaire.....				- 301
Montant de l'impôt net sur les revenus soumis au barème				2796
Impôt avant réductions d'impôt.....				2796
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	1300	1300	858	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 858
Impôt proportionnel.....				+ 32
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1970	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	32		32	- 32
Emploi salarié à domicile.....	6669		6669	- 3335
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 3335
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1397

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

CSG - CRDS

PREL SOL

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis			
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1	
Revenus fonciers nets ⁴⁵	28062	28062	
BASE IMPOSABLE	28063	28063	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	2722	2105	
<hr/>			
Total des prélèvements sociaux nets.....			4827
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....			1908
<hr/>			
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :			- 1397
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :			- 1105
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			- 3215
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+ 2801
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....			- 2916
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :		2722	2105
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 3314	- 2563
		- 592	- 458
Solde des prélèvements sociaux 2019 ⁵³:			- 1050
COMPTÉ TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			3966
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
<hr/>			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			35316
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ⁹			250
<hr/>			
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020			
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gerer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401			